Image not found or type unknown

achat de terrain + construction d'une maison

Par **mysas**, le **05/01/2011** à **15:51**

Bonjour,

Je suis divorcée, mon ex-époux a accepté que je garde son nom.
je vis en union libre avec mon nouveau compagnon ; nous allons acheter un terrain pour faire construire une maison.
Ma question est simple : sur l'acte d'achat du terrain et sur le permis de construire pour notre maison, faut-il que je mette mon nom de jeune fille ou puis-je laisser mon nom d'ex-épouse accolé au nom de mon nouveau compagnon ? Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés